



DECLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT et FO

AMÉLIORATION DES CLASSIFICATIONS ! NON AU DEMANTELEMENT VOULU PAR NEXEM

Lors des 2 dernières séances les organisations syndicales CGT et FO ont été très claires dans leurs positionnements. Les relevés de décision en attestent.

Alors que l'examen préalable, prévu par l'article L 2241.15 du Code du Travail sur la nécessité ou non de réviser, n'est pas engagé, NEXEM poursuit son entreprise unilatérale de révision de la classification.

En effet, à la réception du document NEXEM portant sur le sujet des classifications pour la séance du 3 mars 2021, il s'avère que NEXEM persiste à vouloir imposer son projet politique, sans tenir compte des avis et des positions des organisations syndicales.

Les organisations syndicales dénoncent cette méthode qui consiste à tordre le bras aux négociateurs pour les contraindre à consentir à la révision-destruction de l'édifice conventionnel 66.

CGT et FO rappellent qu'elles portent un mandat d'amélioration permanente des garanties et des droits collectifs conventionnels. En ce sens, elles n'accepteront pas de s'engager dans ce processus de démantèlement des classifications.

La vertu supposée par NEXEM de co-élaboration ne convainc personne.

NEXEM veut fabriquer du consentement, les organisations syndicales considèrent que cette méthode s'apparente à de l'abus.

Aussi, elles réaffirment une dernière fois leurs positions et clarifient la situation.

Les organisations syndicales CGT et FO portent le mandat suivant :

- Examen de la nécessité ou non de réviser les classifications, à partir de documents actualisés et conformes aux niveaux de qualification, diplômes et métiers de la CCNT66,
- Mise en conformité de la classification actuelle, sur le principe de faveur.

Pour cela, il est nécessaire de connaître la liste exhaustive des situations à traiter annexe par annexe, métier par métier. Les organisations syndicales CGT et FO demandent officiellement les documents nécessaires qui portent sur ce sujet exclusivement.

Si NEXEM persiste à rester sourd et à manquer de respect au paritarisme, les organisations syndicales CGT et FO porteront à l'ordre à jour le vote de la nécessité ou non de réviser les classifications.